

MARC ANGENOT

Les traités de l'éloquence du corps¹

à Jacques Dubois

A. INTRODUCTION

La kinésique et la proxémique anglo-saxonnes se sont développées à partir de recherches menées dès la seconde guerre mondiale par F.C. Hayes, R.S. Birdwhistell, Theodore Brun, C.F. Voegelin, E.T. Hall, etc. en tant que théorie de la gestualité comme moyen de communication (kinésique) et recherche sur l'exploitation de l'espace interhumain (proxémique).

En Europe, les questions de sémiologie du geste ont fait l'objet depuis Saussure d'investigations dispersées. Elles tendent à s'intégrer au développement rapide mais inégal de la recherche sémiologique dans son ensemble.²

Mais, on le sait, il n'est pas, dans l'absolu, de "science neuve" ; il est souvent intéressant de remonter en deçà du moment d'émergence d'un discours positif pour retrouver la trace d'un certain nombre d'études nécessairement pragmatiques et lacunaires dont l'objet se trouve aujourd'hui circonscrit dans une discipline rigoureuse. On connaît certaines de ces recherches anciennes sur les gesticules artificielles ("langages" des sourds-muets, des moines) sur les *koinè* gestuelles des Indiens d'Amérique du Nord.

Nous voudrions dans la présente étude remonter à un de ces "moments" archéologiques de la sémiologie, moment qui nous semble fort ignoré. Aux XVII^e et XVIII^e siècles en France, ont paru un certain nombre d'ouvrages spécialisés, intitulés d'ordinaire *Traité de l'Action*, *Traité de l'Éloquence du Corps*, qui, à partir des préceptes à donner à l'orateur sacré sur la cinquième partie de la rhétorique – *l'Actio des Anciens* –, ont tenté d'élaborer une théorie du geste naturel et du geste "régulé" et, partant, une typologie des praxis gestuelles.

"Typologie" et "théorie" sont peut-être de bien grands mots pour qualifier des spéculations que nous verrons être à bien des égards contradictoires et incomplètes, mais nous croyons pouvoir y relever une série de problèmes où, certes, les anciens rhéteurs ont pataugé, mais qui ne sont pas résolus aujourd'hui et qu'ils ont l'avantage pour nous d'aborder sous un angle différent.

Le moins qu'on puisse dire est que ces ouvrages semblent ignorés aujourd'hui de la plupart de ceux qui travaillent sur l'ancienne rhétorique dans son ensemble (silence de la bibliographie de R. Barthes dans *Communications* ; lacunes de la thèse de B.W. Wloka.)

L'intérêt *a priori* d'une recherche sur les *Traité de l'Éloquence du Corps* nous paraît double:

(1) En se situant du point de vue de l'épistémologie historique on essaiera d'indiquer l'émergence de concepts et de distinctions pertinentes et la persistance d'obstacles épistémiques. Peut-être une telle recherche pourra-t-elle passer pour une contribution marginale à la redécouverte de la rhétorique classique.

(2) On se servira à l'occasion de ce discours rhétorique pour arracher le problème de la kinésique à l'évidence d'une théorie maîtrisée et close de type psychosociologique comme l'est la kinésique américaine.

¹ *Semiotica* (La Haye, Paris: Mouton), VIII, 1: 1973, pp. 60-82.

² On trouvera les références essentielles sur la question, dans la troisième partie à la suite de l'article.

Nous nous attacherons particulièrement à l'étude des écrits de Conrart, de l'abbé Bretteville, du P. Bary, de Crevier et du P. Dinouart, ce qui étale le champ de recherche sur moins d'un siècle (1657-1754). On verra plus loin pourquoi ces limites s'imposent à nous.

B. CORPORIS ELOQUENTIA

Traditionnellement, la rhétorique classique, conçue comme théorie du discours persuasif (*dicere ad persuadendum*), se divisait en 5 parties : *Inventio, Dispositio, Elocutio, Memoria, Actio*.³

Toutefois, à l'âge classique son objet principal tend à devenir la littérature et non plus l'art oratoire. A la suite de l'émergence et des transformations d'autres disciplines (grammaire, logique, poétique), la rhétorique se restreignit au XVIII^e siècle jusqu'à ne plus traiter que de l'*elocutio* (c'est à dire essentiellement les figures, l'*ornatus*).

Avec Du Marsais, le noyau central de la rhétorique devient même la théorie des TROPES, comme partie de la grammaire, c'est à dire que seuls les écarts sémantiques sont étudiés. Il faut se rappeler alors qu'à la Renaissance, la rhétorique renouvelée porte encore sur l'ensemble de la pratique oratoire depuis la topique jusqu'à la mnémotechnie.

La cinquième partie de ladite rhétorique, l'*Actio*, n'était nullement négligée, sans pour autant faire l'objet d'une théorisation autonome. Et c'est Cicéron, qui en donne la définition la plus fréquemment citée : "*Actio quaedam est corporis Eloquentia, sermo Corporis*" [L'action est le langage du corps]. "*Est enim actio quasi corporis quaedam eloquentia.*"⁴ Vernulaeus (1627) nomme la cinquième partie de la rhétorique "*Pronuntiatio seu Actio*" et la définit comme suit : "*Pronuntiatio est ars quaedam conceptam orationem cum actionis dignitate ad auditores apte enunciandi.*"

Pour Gibert (*Jugements des Sçavants*, I, 342) et ses successeurs, l'Action est toujours "l'éloquence du corps" et elle comprend traditionnellement deux subdivisions : (1) "les inflexions de la voix" et (2) "le geste, ... la contenance de l'orateur". Gibert se borne à répéter ici l'enseignement traditionnel : "*Hujus partes sunt duae : enunciatio quae in voce consistit et actio quae in gestu*" (Vernulaeus).

Cependant la part consacrée à la prosodie et à la mélodie du discours se limite en général à quelques recommandations de bon sens ou à une série incohérente de préceptes purement doxologiques : certes, il n'y a pas lieu d'émailler le discours de "cris aigus et déchirants" mais cependant de tels cris peuvent "ajouter quelquefois une grande énergie"...

Il semble que, devant ces faits de prosodie, les rhéteurs ne disposent que de concepts trop vagues pour approfondir la question ; c'est ce qui explique que l'*Actio* devint essentiellement une théorie du geste et non du ton et du débit. Le geste oratoire mérite alors seul le nom d'éloquence du corps.

Quelle place accordait-on à l'*Actio* dans l'ensemble de la rhétorique ? A cette question correspondent deux réponses apparemment contradictoires à l'âge classique ; l'une tend à en limiter l'importance : "L'Action anime le discours, elle donne de la force aux raisons, elle excite les mouvements" écrit l'Abbé Bretteville (1689), toutefois, "L'Action n'est qu'une partie de l'Eloquence & il ne faut pas se croire orateur pour sçavoir conduire son geste et sa voix".⁵

Mais cette crainte exprimée par Bretteville que l'orateur sacré ne se confonde avec le mime, n'amointrit pas réellement l'importance de l'Action qui peut de réclamer de défenseurs prestigieux : "Aristote reconnaît l'importance de l'action, égale à celle, non seulement de l'élocution mais encore des passions, jusques à comparer les orateurs qui ont l'action belle aux athlètes qui remportent toujours le

³ Cette nomenclature peut varier plus ou moins d'un traité à l'autre.

⁴ Cic., *Ad Brut.*, et *In Orat.*, 55.

⁵ Respectivement p. 452 et p. 401.

prix".⁶

On insistera aussi sur l'estime que Cicéron accordait à cette partie de la Rhétorique : "Sine hac, nemo summus orator" [sans l'action nul ne peut prétendre devenir un grand orateur].

Sans les vertus de l'*Action*, le meilleur des rhéteurs n'est que languissant ; avec celles-ci, le plus méchant discours peut susciter l'enthousiasme.

C. HISTORIQUE

"C'est le sort des nouvelles Rhétoriques qu'elles ne disent rien de nouveau, excepté ce qu'elles disent quelquefois hors du sujet ou contre les règles les plus certaines de l'éloquence."⁷ Ce jugement de Gibert (1713), le lecteur moderne tendrait peut-être à le partager, ne voyant dans l'histoire de la rhétorique que la répétition redondante des mêmes définitions et plus curieusement des mêmes exemples en nombre limité qu'on semble se repasser pieusement d'Aristote à Crevier.

Pendant il serait faux de considérer l'ancienne rhétorique, *a priori*, comme une discipline à histoire lente. La méfiance apparente vis à vis de l'originalité fait au contraire que toute modification ne peut qu'être imposée par l'évolution des idées. Gibert que nous citons plus haut nous en est garant, qui dans son *Jugemens des Sçavans* attaque vivement les P. Bary et Lamy dont les *Rhétoriques* sont, paraît-il, entâchées de cartésianisme et font des concessions au goût du siècle.

L'apparition vers 1620 de *Traité*s autonomes consacrés au geste oratoire nous paraît une de ces modifications significatives, liée à la fois au goût de la rationalité et des taxinomies et au développement, au raffinement de l'éloquence sacrée en pleine expansion.

Quintilien seul parmi les anciens a parlé amplement et exactement de l'éloquence du geste (*Inst. Orat.* XI Lib) : on se contentera d'abord de broder sur ce qu'il a dit et sur ce qu'a dit Cicéron.

Le traité *De Arte dicendi* de Vernulaeus (1627) nous donne un exemple typique de ces *Leges actionis* que chacun se repasse :

Totum corpus ita Orationi consentire debet... Proinde sit caput ad decoris significationem erectum & naturali statu decenter compositum, Vultus pro exigentia causae compositum, vel ad gravitatem, vel hilaritatem, vel tristitiam, vel iram &c...Eodem modo ad orationem conformari debent frons, palpebrae, supercilia.

En général, en quelques pages on a fait le tour de la question.

C'est apparemment le Père Cressol, s.j., auteur d'un *Theatrum Rhetoricorum*, qui le premier en 1620 produit un traité *de perfecta orationis actione* où le problème trouve des développements nouveaux et qui se veut la somme des recherches anciennes en la matière. L'ouvrage, malheureusement, perdu à la Bibliothèque Nationale de Paris, introuvable ailleurs, ne m'est connu que par des citations.

Il faut supposer en effet une continuité dans cette attention particulière à la gestuaire qui fait qu'avant Conrart, à l'exception de Cressol, on ne consacre pas de traité séparé à l'*Actio* et que, dès la fin du XVIII^e siècle, les théoriciens de l'Éloquence sacrée semblent vouloir se borner à des recommandations très générales et que l'idée même d'une théorisation du geste rhétorique leur semble devenue étrangère et improbable.

Nous irons surtout dans notre analyse de Conrart (1657) au Père Dinouart (1754). En 1657 paraît sous la signature de Conrart, premier secrétaire de l'Académie française, un *Traité de l'Action de l'Orateur*, en

⁶ Gibert, 1713 : I, 69.

⁷ Gibert, 1713 : III, 57.

français cette fois. En réalité il y a lieu d'attribuer l'ouvrage à Michel Le Faucheur (1585-1657) célèbre ministre de la religion réformée à Montpellier et à Paris. Est-ce parce que son auteur est protestant que Conrart publie sous son nom un ouvrage qu'il n'a en fait que revu et corrigé ? La plus grande partie du traité est consacrée à la VOIX, et il y aurait beaucoup de réserves à faire sur les théories de Le Faucheur.

On constate toutefois que Dinouart, un siècle plus tard, pille largement l'écrit de Conrart-Le Faucheur : on sait que nul blâme ne s'attachait à de tels démarquages.

La première tentative de formalisation rigoureuse du geste est due au Père Bary (1679), historiographe du Roy, qui avait publié en 1665 une *Rhétorique française* d'inspiration cartésienne. Cette rhétorique est la première importante en français et elle se recommande par les exemples de son crû que Bary donne pour chaque figure. La *Méthode pour bien prononcer un discours* par contre est un assez mince ouvrage où Bary veut décrire et préciser la signification de VINGT gestes oratoires fondamentaux, groupés en un classement singulier, chacun étant pourvu de noms bizarres ("le pêle-mêle", "le pousse à bout").

Gibert (1713) ne semble guère priser "toutes ces belles choses"⁸ et conclut que l'Action de l'Orateur ne se peut apprendre que par l'imitation et que ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage est l'avertissement que donne le P. Bary qu'il "enseigne de vive voix la déclamation" !

L'abbé Bretteville (1689) est l'auteur d'une *Éloquence de la chaire et du barreau* fort prisée et que nous citons pour la place importante qu'il accorde au GESTE auquel il consacre un livre de ce traité. Il s'agit d'un ouvrage posthume.

Au XVIII^e siècle la rupture est consacrée entre les deux rhétoriques : (1) celle qui considère toujours son objet comme une *tekhnè* englobant tout l'*Ars dicendi* et qui se maintient dans la continuité de la pensée antique, (2) celle qui ramène la rhétorique à l'étude des figures du discours et particulièrement des figures de grammaire et des tropes, dont l'initiateur est Du Marsais et dont Pierre Fontanier établit la synthèse finale.

Du Marsais est le premier à traiter des TROPES isolément, quoique dans l'*Art de Parler* de Bernard Lamy une grande place soit accordée aux figures et qu'il n'y ait pas un mot sur les Gestes.

Cette spécialisation de la tropologie renforce sans doute l'autonomie des *Traité de l'Action*.

D'autre part, au cours du même siècle, l'intérêt pour le langage par gestes prend sa source à toutes sortes de niveaux : qu'on songe à l'Abbé de l'Épée et son alphabet dactylogologique ; qu'on songe aux nombreuses spéculations sur l'Origine des Langues et aux théories d'un Condillac sur le "Langage d'Action"....

En ce qui concerne la kinésique oratoire, on découvre également deux tendances : celle que nous étudions et qui tend vers une formalisation rigoureuse et la contraire, diffuse dans bien des écrits, qui nie l'opportunité d'une telle formalisation et fait de l'ACTION l'objet d'un apprentissage purement empirique fondé sur l'imitation des meilleurs maîtres.

Le principal ouvrage dont nous traiterons est le traité de l'*Éloquence du Corps* (1754) de l'Abbé Dinouart (1716-86). L'abbé Dinouart est un curieux polygraphe, auteur d'un *Triomphe du Sexe* publié à Amsterdam en 1749 et défendant la thèse de la supériorité des femmes sur les hommes. "Ce livre", nous dit Quérard, "le brouilla avec son évêque." L'*Éloquence du Corps* fut rééditée en 1761 et son auteur nous apprend que le livre a connu un vif succès. C'est l'ouvrage le plus étendu qu'on ait écrit sur la question. (On a ajouté à l'édition de 1761 un traité en vers latin, *Actio Oratoris* du P.J. Lucas.)

Outre une typologie que nous examinerons plus loin, on y trouve développé un des *topoi* obligés du genre : la liste des Anciens Orateurs qui ont brillé par leur *Action* ou de ceux dont on nous rapporte que l'*Action* était défectueuse.

Plus tard, dans l'*Éloquence de la chaire* du Cardinal Maury (1810), on rencontrera des indications précieuses sur les gestes particuliers à certains orateurs MODERNES, Massillon par exemple : "Il avait les

⁸ Gibert, 1713 : III, 141.

mains souvent jointes, d'autres fois il les croisoit quelques instants sur son front avec un merveilleux effet.⁹

Mais dès la fin du XVIII^e siècle, la gesticulation exagérée de certains orateurs sacrés semble fatiguer le goût du public et ceci entraîne un tarissement de la réflexion systématique sur l'*Actio*. On préférera exalter les mérites de la sobriété.

"Ne hasarder d'abord presque aucun geste...appuyez vos mains sur le bord de la Chaire" conseille le cardinal Maury, que nous venons de citer, aux jeunes oratoriens.¹⁰

Celui-ci pourtant rend hommage à son prédécesseur, l'abbé Dinouart, dont le livre, dit-il, est "assez peu connu". Mais "la multiplicité des gestes n'est jamais noble", les mouvements de l'âme s'expriment suffisamment à travers des inflexions variées. "Rien n'est de plus mauvais goût et plus contraire au ton de la Chaire qu'une manière théâtrale."¹¹

C'est pourquoi la tentative de systématisation entreprise au XVIII^e siècle semble tourner court. Cependant, à la fin du XIX^e siècle, on trouve le petit *Résumé* d'Harmand-Dammien (1897) qui offre compendieusement une complète classification des gestes en deux catégories : gestes simples (c'est à dire dont le sens ne résulte pas d'une succession temporelle de mouvements) et gestes composés. L'ouvrage de ce M. Harmand semble la manifestation d'une sorte de tradition souterraine qui ne se serait guère exprimée dans l'entretemps. Aujourd'hui les quelques essais sur l'éloquence sacrée sont d'une affligeante banalité. M. Valentine dans son *Art de Prêcher* (1954) s'adresse au jeune prédicateur sur un ton bénisseur et badin et donne une fâcheuse opinion du niveau où elle est tombée.¹²

D. LANGAGE PAR GESTES ET LANGAGE ORAL

Attardons-nous un instant sur certaines citations :

Le visage est ce que l'auditeur observe le plus dans l'action...les plus ignorants y savent lire...il parle quelquefois plus efficacement que le discours le plus éloquent.¹³

Il est comme une *toile* sur laquelle la Nature exprime les sentimens de l'âme. Les mains sont pour l'homme comme une seconde *langue*.

Les yeux sont donc la *langue* du coeur.

le *langage* des yeux...Qu'il est éloquent, qu'il est utile quand on sait le *parler*.¹⁴

"Lire", "parler", "langue", "langage" : les gestes de l'orateur sont bien pour le père Dinouart "une langue pantomime propre à parler aux yeux".¹⁵

Mais quel statut faut-il accorder à ces expressions ; s'agit-il pour le Père Dinouart d'une simple

⁹ Maury, 1810 : II, 289.

¹⁰ Maury, 1810 : II, 286.

¹¹ Maury, 1810 : II, 266.

¹² Cf. Ferdinand Valentine, *L'art de prêcher : Guide pratique* (Tournai : Casterman).

¹³ Dinouart, 1761 : 224.

¹⁴ Dinouart, 1761 : 224, 235, 228, 228.

¹⁵ Maury, 1810 : II, 267.

métaphore heuristique ou d'une assimilation fondée sur des homologues fonctionnelles ? En fait cette question est sans doute privée de sens : le geste est "texte" et "discours" pour un écrivain qui ne pense pas la rigueur de ses analogies. Il conviendrait de s'interroger plutôt sur les rapports concrets que nos théoriciens entrevoient entre ce "langage" gestuel et le langage oral.

Les sémioticiens modernes semblent tomber d'accord sur le caractère discontinu du geste ; celui-ci ne compose pas un "texte" mais est formé d'une succession de repères.

Mais même s'il est vrai qu'il n'y a pas en droit de *continuum* gestuel, on peut encore se demander s'il est possible de reconstituer une signification même lacunaire qui ne s'appuierait pas sur le discours articulé et s'interpréterait d'elle-même.

Ici encore la tendance contemporaine est à nier toute autonomie à la signification gestuelle définie par Vendryes comme "un ensemble expressif qui est un accompagnement nécessaire de la parole" (*loc. cit.*)

Greimas critique sur ce point la distinction proposée par Cresswell entre "gestes d'accompagnement" vs. "gestes de substitution" : il n'y a pas de signification autonome du geste sans contexte, ce contexte étant le plus souvent le langage naturel.¹⁶

On tendrait donc à considérer le geste aujourd'hui comme un système de communication qui s'appuie sur un autre système et s'insère dans les lacunes de celui-ci en lui servant d'interprétant partiel. Nous proposons d'appeler un tel système "diacritique". La comparaison s'établit ici avec le système additionnel des points massorétiques dans la graphie hébraïque.

Le Père Bary reconnaît cette SUBORDINATION au discours articulé mais insiste sur son rôle indispensable, alors que le rôle de la mimique dans le langage a été généralement ignoré ou sousestimé des linguistes modernes : "Le geste n'est pas moins utile à la parole que la parole l'est à la pensée."¹⁷

Toutefois, on pourrait se demander si le geste s'articule sur la parole où s'il ne renvoie pas directement à ce que Bary appelle la "pensée". En fait pour nos auteurs, le geste rhétorique ne traduit pas des MOTS - au contraire de la pantomime - mais des ensembles idéels : "Il faut que le geste exprime non le mot que l'on prononce mais la pensée que l'on a."¹⁸

On verra plus loin que certains gestes codifiés ont une fonction grammaticale (enclenchement et fin du discours, gestes déictiques) mais que la plupart du temps il ne traduisent pas le mouvement syntaxique ou proprement sémantique : dans une ISOCHRONIE qui peut faire illusion avec le discours oral ils expriment des "mouvements" affectifs et cognitifs plus généraux. Le récepteur du discours interpréterait donc simultanément deux messages autonomes qui se complètent sans s'identifier.

L'accent est mis sur l'autonomie, dès Quintilien : "Examinez combien de choses expriment le geste indépendamment de la parole, dit Quintilien, et vous connaîtrez son importance."¹⁹

Il suffit pour cela de faire "l'épreuve du sourd" dont il est fréquemment question. "Quand un homme parle en colère", écrit Le Faucheur, "un sourd qui ne pourroit ouïr le ton de sa voix ne laisseroit pas d'y reconnoître son indignation."²⁰ Reste à savoir si les signes de la colère sont un fait de communication ou d'expression : autre difficulté que nous rencontrerons en son temps.

En de certaines circonstances, le geste semble bien être le substitut ou l'accompagnement direct d'un mot : verbe (procès), nom (objet). Ainsi on s'attendra à ce que l'orateur mime directement l'action

¹⁶ Mais s'il n'est pas de geste sans contexte verbal, il n'est pas de prise de parole sans contexte global.

¹⁷ Bary, 1679 : 60.

¹⁸ Dinouart, 1761 : 239.

¹⁹ Cité par Dinouart, 1761 : 238.

²⁰ Conrart-Le Faucheur, 1657 : 204.

évoquée dans la phrase suivante : "Que n'étranglez-vous de vos propres mains...?"²¹ Toutefois, et très significativement, le théoricien de l'Action se méfie de ce type de rapport du geste à la parole, qui sent son histrion. Il y a, disent Conrart et Le Faucheur, "des actions que vous ne devez jamais essayer de représenter avec les mains comme d'escrimer, de bander un arc, de tirer un coup de mousquet, de jouer des instrumens de Musique".²²

La nature du geste rhétorique est EXPRESSIVE et non pas, sauf exception, MIMÉTIQUE.

E. UNITÉS KINÉSIQUES, MOTIVATION, ORIGINES

La partie centrale de tout *Traité de l'Éloquence du Corps* est évidemment consacrée à la description des principaux gestes réglés que l'auteur conseille d'utiliser. On est frappé d'emblée par la grande maladresse de telles descriptions inaptées à faire VOIR de quoi il s'agit et mêlant sans cesse DESCRIPTION proprement dite, MOTIVATION et FONCTION du geste :

Le Triomphe veut qu'on regarde le ciel comme de côté, qu'on porte le bras droit vers le bas gauche & que l'on baisse et hausse un peu la tête parce que le triomphe suppose qu'on emporte tout de grand [?] et que cette action marque comme un progrès [sic].

L'Horrible :

On ouvre extraordinairement les yeux et la bouche, on détourne un peu le corps vers le côté gauche & les deux mains étendues servent comme de défense.²³

Bien heureux celui qui à partir de ces descriptions du P. Bary pourra reproduire l'attitude complexe qu'il évoque. Il n'existe pas chez nos auteurs de tentative de passer à une notation symbolique. Un siècle plus tard les descriptions d'Harmand-Dammien plus rigoureuses ne demeurent pas moins assez insatisfaisantes :

Geste répulsif composé :

Les mains pour l'articulation de ce geste montent à la hauteur du coeur vont ensuite d'un côté, la paume renversée et l'une plus haute que l'autre, puis se jette du côté opposé marquant la répulsion. La tête est opposée au geste. Le geste indicatif suit avec son articulation et, pendant le geste, la main qui est sur la poitrine se referme. Le regard se tourne vers l'interlocuteur.

On peut considérer que l'ensemble qui est décrit est toujours un kinémorphème, c'est à dire une unité minimale de sens, unité elle-même décomposable en kinèmes constitutifs ; pour exprimer le mouvement affectif "répulsion", le geste se forme du / geste indicatif de côté / mais : / la main est ouverte et tournée en sens inverse de l'orateur / ... / la figure se tourne du côté opposé/. L'ensemble de cette description constitue le monème signifiant, ses éléments constitutifs n'étant apparemment pas signifians par eux-mêmes.²⁴

Bary semble convaincu que chacun des 20 morphèmes dont il dresse la liste est nommable, mais que ce qu'ils désignent ne s'identifie jamais aux mots du discours ni ne recouvre exactement le champ des

²¹ Conrart-Le Faucheur, 1657 : 222.

²² Conrart-Le Faucheur, 1657 : 225.

²³ Bary, 1679 : 71, 87.

²⁴ Cf. Harmand, 1897 : 42.

différentes passions, d'où la nomenclature singulière dont il va se servir.

Seul le mime procède à une décomposition gestuelle où chaque geste peut se traduire en MOTS. L'efficace de l'*Actio* oratoire se situe à un autre niveau : "Il faut exprimer, non pas les mots, mais le sens entier de la chose. L'expression démonstrative des mots doit être laissée aux histrions."²⁵

La nomination du geste se règle d'autre part explicitement "en vue des divers sujets de mouvement" c'est à dire à partir du signifié.²⁶ Le classement d'Harmand-Dammien sera, lui, un classement mixte fondé sur des différences dans le signifiant (geste simple vs. geste complexe) autant que dans ce qui est signifié. Harmand essaie de distinguer la NATURE du geste (S^a) de son EMPLOI (S^é).

Mais l'"emploi" du geste, dans sa typologie, renvoie alternativement soit à une signification psychologico-persuasive, soit au contexte du discours parlé ("il s'emploie à la fin des énumérations..."e.g.). Fréquemment, faute de pouvoir indiquer abstraitement les conditions d'emploi d'un geste défini, les rhéteurs indiqueront une phrase topique ("O indolence funeste !...O hommes ensevelis dans le péché !") à l'occasion de laquelle le geste sera pertinemment employé.

Le rapport entre signifiant et signifié est tenu pour un rapport NATUREL, partant motivé, et non pas arbitraire. Il appartient donc à l'auteur d'indiquer le type de motivation du signe :

Le pêle-mêle veut que le bras, un peu courbé en dedans, pousse le bras gauche et que le bras gauche, un peu aussi courbé en dedans, pousse le bras droit parce que cette action exprime le *mélange des choses*.

On voit qu'il s'agit pour le Père Bary d'une motivation à la fois analogique Et objective. En fait elle suppose trois étapes : l'idée abstraite de mélange moral est transposée au plan métaphorique du pêle-mêle matériel ; celui-ci est mimé à travers le geste de mélanger.

Autre exemple : pour le geste du "Règne" il faudra "étendre le bras...la main un peu concave vers la terre parce que cette action marque l'infériorité de ceux dont on parle."²⁷

L'idée d'infériorité morale est transposée au niveau plus concret d'une infériorité de taille ou de position qui est à son tour exprimée par le geste de la main qui mesure une certaine hauteur par rapport au sol.

Mais, on le voit, ce TRIPLE mouvement est tenu pour "objectif", les analogies entre le moral et le physique ne sont pas des extrapolations mais l'expression d'une vérité éternelle. Le langage oral est convention, le langage par gestes est, lui, donné par la nature :

Les jeux sont la langue du cœur.

Le mouvement du corps est donc une peinture du mouvement de l'âme.²⁸

Cette peinture est μιμησις elle ne transpose pas, mais répète à un autre niveau.

Dès lors que les gestes sont naturels et motivés, ils sont aussi universels. En faveur de la thèse de l'Universalité du langage par gestes on pouvait au moins évoquer la définition prestigieuse de Quintilien, qui le donnait pour "omnium hominum communis sermo" [ce langage commun à tous les hommes].

²⁵ Crevier, 1765 : II, 348.

²⁶ Bary, 1679 : 63.

²⁷ Bary, 1679 : 68.

²⁸ Dinouart, 1761 : 236.

C'est ce que répète sans hésiter le P. Bary : "le geste est entendu de toutes les nations".²⁹

Pourtant, nos auteurs se heurtent à une difficulté. Si le geste est un langage que (pensent-ils) on peut comprendre sans l'avoir appris, tant s'en faut que les gestes enseignés par les Anciens paraissent au XVII^e siècle encore conforme à la bienséance :

Je ne parle point icy de ce geste des mains qui estoit si ordinaire parmy les Anciens, en une grande douleur de se frapper tantost la teste, tantost le front, tantost la poitrine, tantost la cuisse, parce que c'est une chose entièrement éloignée de notre usage et de nos moeurs.³⁰

Il semble difficile de concilier l'efficace universelle du geste et la censure de l'Usage. Et peut-être pourrait-on songer ici à ce que serait une histoire du geste, quoique l'entreprise soit apparemment impossible aujourd'hui et fasse partie de cette histoire secrète de l'humanité si bien occultée par l'Histoire officielle.

Il résulte de ces difficultés théoriques un paradoxe qui est au centre de toute théorie de l'ACTION : le geste oratoire est et doit être simultanément LE COMBLE DU NATUREL ET LE COMBLE DE L'ART.

Pour Aristote, nous dit-on, avoir le geste efficace est un don de la Nature et non un art qui se puisse apprendre. Gibert en tire des conclusions radicales, "On ne peut par écrit en donner des règles qui servent à quelque chose." Il dit encore ailleurs : "Pour s'y perfectionner, il faut déclamer devant des gens qui nous redressent. Toutes les règles qu'on en donne par écrit ne peuvent servir de rien."³¹ Il va de soi que nos théoriciens s'inscrivent en faux contre cette proposition : "L'art est nécessaire pour corriger ou pour perfectionner la nature" écrit Bretteville et le P. Dinouart : "Il n'y a rien de parfait dans la nature, si elle n'est conduite par les soins de l'homme".³² Et cependant quelques lignes plus loin il s'exclame : "Voyez un homme dans la passion : quel ton ! quelle inflexion, quelle variété dans la voix !..."

Mais où chercher l'origine du geste efficace, dans la Passion ou dans l'Artifice ? L'apprentissage du rhéteur serait-il seulement un remède à l'insuffisance de motivations passionnelles ? C'est inadmissible. Le P. Dinouart propose une solution élégante en conciliant nature et artifice avec une métaphore heureuse. Il distinguera "l'action d'instinct" de "l'action régulière", comparant la première au diamant brut, la seconde au diamant taillé. Nature et technique se conjuguent ainsi pour produire la perfection.³³

Mais ici encore, s'il est admis que l'orateur ne se peut passer d'une théorie et d'un apprentissage, cet apprentissage se substitue-t-il aux passions ou les régule-t-il ? C'est évidemment la seconde solution qui est adoptée : elle impute au geste une "moralité", une bonne foi : "Il faut que l'orateur fasse naître en lui-même les passions qu'il veut exciter dans les autres".³⁴

Arrivé à ce point, nous pouvons nous interroger une nouvelle fois sur la nature du geste et sur sa fonction. En termes modernes nous dirions : le geste est-il un fait de COMMUNICATION ou d'EXPRESSION et, du point de vue sémiotique, est-il SIGNE ou INDICE ?

Cette question de l'efficace propre au geste est étrangement embarrassante et, au cours de cette

²⁹ Bary, 1679 : 61. Bien plus c'est peut-être le geste qui définirait l'humanité : "De tous les animaux l'homme seul en effet a le geste. Quoi qu'en ait dit M. de Buffon, le singe ne gesticule pas" (Hacks, 1890 : 32).

³⁰ Conrart, 1657 : 229. Phrase identique dans Bretteville, 1689 : 401.

³¹ Gibert, *La rhétorique* (Paris, 1741), 45, et *Jugements...*, II, 407.

³² Bretteville, 1689 : 461 et Dinouart, 1761 : 31.

³³ Dinouart, 1761 : 9.

³⁴ Bretteville, 1689 : 417.

analyse, elle ne va plus nous quitter. Si certains gestes, comme nous verrons, ont une fonction cognitive ou de communication, il n'empêche que l'efficace majeure du geste est dans sa fonction spéculaire : "pleurez si vous voulez que je pleure" disait Horace.

Il ne s'agit plus ici d'effet de communication. Le regard n'est pas signifiant pour Fénelon, mais pénétration : "Un seul regard jeté bien à propos pénètre dans le fond des coeurs".³⁵ Le P. Dinouart donne de cette fonction spéculaire l'exposé le plus élaboré :

L'homme est un composé ; c'est par les sens que la vérité se présente à l'esprit et pénètre jusqu'au coeur...

Nous sommes tous comme autant de machines, nous sommes disposés à recevoir les sentiments dont les autres machines semblables à nous sont affectées dit un Sçavant.³⁶

Voici donc les apories : (1) les gestes sont-ils un système de communication ou des faits d'expression, (2) constituent-ils un langage "universel" dont il suffit de dégager les unités et les règles (et en tant que langage universel plus susceptible d'exprimer les Passions que le langage articulé) ou un ensemble de phénomènes non formalisés duquel il appartient à l'Orateur de constituer un système signifiant artificiel?

F. TAXINOMIES

Le type de classement qui vient le plus spontanément à l'esprit semble être un classement TOPOLOGIQUE: on décrira successivement les "gestes" qui affectent le torse, les mains, le bras, le visage, les regards, par un processus de décomposition et de recombinaison du corps. On suppose implicitement qu'il existe dans le corps humain des espaces neutres, asémiques. Toutefois, pour chaque geste, ce n'est pas les mêmes subdivisions corporelles qui seront pertinentes. Dans un cas le geste s'articule sur l'opposition "main droite" vs. "main gauche", dans l'autre, par exemple, il suppose l'opposition entre "le pouce" et "les deux premiers doigts" etc.

En tout état de cause, cette topologie gestuelle n'exprime qu'une dominance résultant d'une observation superficielle du mouvement. Ne serait-ce que pour des raisons physiologiques il n'y a pas de geste absolument "localisé".

Chez Conrart et chez le P. Dinouart, ce classement topologique domine. Le P. Bary a voulu constituer une typologie homogène à partir de ce qui est signifié. Mais de quel ordre sont les signifiés : à partir de catégories *a priori* de champs de communication, peut-on distinguer des niveaux significatifs variés (tics, caractéristiques "ethniques", mouvements affectifs, signe ponctuant, signe déictique...) ?

Les 20 catégories du P. Bary semblent correspondre à ce qu'on pourrait appeler des "abstraits émotionnels" dont voici la liste :

- I. L'interrogation
var. : injurieuse
- II. La franchise
- III. La tendresse
- IV. Le règne
- V. Le pousse-à-bout
- VI. L'abattement ou Consternation

³⁵ Fénelon, *Dial. sur l'Eloq.* (Paris, 1900), 45.

³⁶ Dinouart, 1761 : 8 et 34.

- VII. Le Triomphe
- VIII. L'Étonnement
- IX. L'Ironie
- X. Le Pêle-Mêle
- XI. Le Fondamental (où le bras étendu s'élève et s'abaisse)
- XII. Le Résolu (où l'on tourne la tête vers le côté gauche)
- XIII. Le Notable
- XIV. Le Récit.
- XV. Le Doctrinal
- XVI. La Plainte
- XVII. L'Exagération
- XVIII. L'Horrible
- XIX. La Colère
- XX. Le Reproche.

Le classement d'Harmand-Dammien est, lui, plus abstrait : il est fondé sur un certain nombre d'ETHOS qui correspondent aux grandes catégories psychologiques de phrases. Les 10 Gestes "composés" dont il dresse la liste sont caractérisés par les déterminations suivantes : gestes, indicatif, démonstratif, conclusif, amplificatif, interrogatif, affectif, répulsif, négatif, invocatif, expositif.

Les auteurs étudiés semblent focaliser leur attention sur deux zones de signifiante : les mains et le visage, particulièrement le regard. Nous avons déjà remarqué que cette topologie tend à occulter le caractère toujours complexe du geste qui à notre avis ne se localise jamais exclusivement dans un seul lieu corporel.

Les mains, selon Quintilien, sont comme "l'âme de l'intelligence".

L'importance des mouvements de main est également soulignée par Le Faucheur qui se réfère lui aussi à l'autorité des Anciens : "Martial pour dire *tout le geste dit, toute la main*, comme si le geste n'était autre chose que le mouvement des mains".³⁷

La prestesse des mouvements de la main et des doigts favorise l'expression :

L'admiration a son geste particulier. La main élevée à une certaine hauteur forme avec ses cinq doigts une sorte de cercle puis elle s'ouvre et se retourne tout d'un temps en dehors pendant que le bras déplié s'allonge et se déploie.³⁸

En ce qui concerne le regard nous nous trouvons devant un curieux phénomène d'illusion. En langage de Diafoirus, on pourrait dire que l'ancienne Rhétorique souffre ici d'hypersémie, entendez qu'elle prête au regard une étonnante variété de possibilités signifiantes qui s'exprime par une débauche d'adjectifs mais correspond, et pour cause, à une grande disette descriptive.

Les regards que l'on jette peuvent être "graves...cruels...ardens...sombres et farouches... agréables [?]" ou au contraire "efféminé [?]"... louche ... hagard ... vague ... féroce hardi... indécent".

C'est que le regard fascine et que fascination exclut description ; dans le pire des cas, le spectateur projette sur le regard, "miroir de l'âme", des intentions qu'il ne saurait exprimer : dans le meilleur, le rhéteur ne semble pas VOIR le rôle des paupières, des sourcils, du front et attribue à l'oeil toute l'efficace de la mimique. "On doit parler de l'oeil autant que de la bouche" écrit le P. Saulecque dans son *Poème sur*

³⁷ Conrart-Le Faucheur, 1657 : 215.

³⁸ Dinouart, 1761 : 246 ; Cf. sur le mouvement des doigts, 244-45.

les mauvais gestes (1761).

Nous trouvons ici une sorte de limite du discours kinésique ou la signifiante devient projection, une "psychanalyse" du regard rendrait peut-être compte de ce phénomène.

Pratiquement, on se trouve ramené à définir deux positions "discrètes" des paupières : ÉLEVÉES VS. ABAISSÉES.

Il faut [mouvoir les yeux] selon les passions, comme les baisser aux choses dont on a de la honte et les hausser en celles dont on se glorifie.

On élève les yeux ou on les abaisse selon les choses dont on parle, les passions dont on peut se glorifier ou celles qu'accompagne le repentir.³⁹

L'abbé Bretteville établit un schéma analogue :

<i>Sa</i>	<i>Sé</i>	<i>vel</i>	<i>Sé</i>
hausser baisser	Ciel (=Paradis, divinité) Terre		Gloire Repentir, honte

On trouve également chez lui quelques remarques concernant les sourcils : "On les fronce dans la tristesse ; on les étend dans la joie ; on les abat dans la pudeur."⁴⁰

Sur ce point, le P. Dinouart se montre beaucoup plus vague : "[Les sourcils] contribuent même à donner une certaine forme à l'oeil et gouvernent absolument le front".⁴¹

Il semble permis de conclure sur ces taxinomies en les confrontant avec un classement de type "moderne", c'est à dire, nous semble-t-il, fonctionnel.

Nous avons rencontré des gestes à caractère COGNITIF (le "pêle-mêle", le mime d'étrangler quelqu'un), un très grand nombre de gestes PSYCHO-AFFECTIFS (la Franchise, la Tendresse, l'Abattement, l'Étonnement, ... chez le P. Bary), certains embrayeurs (*shifters*) syntaxiques en rapport plus immédiat avec le discours oral, comme le "Conclusif" ou le geste d'entrée en matière: "Un geste fort commun est celui où le doigt du milieu plié contre le pouce on allonge les trois autres. Il est assez d'usage quand on entre en matière."⁴² On pourrait enfin considérer à part les DÉICTIQUES impliquant une utilisation de coordonnées spatiales. Il s'agit en fait de déictiques conventionnels, soit liés à une prosopopée ("Mère, voici ton fils...") ou résultant d'une confusion de la spatialité réelle avec une spatialité mythique (le ciel : doigt pointé en haut ; l'enfer : doigt vers le bas). On pourrait parler également de déictiques à fonction phatique (Jakobson) : geste du doigt vers l'audience pour attirer son attention ou la prendre à témoin.

³⁹ Conrart, 1657 : 211, et Dinouart, 1761 : 230.

⁴⁰ Bretteville, 1689 : 396.

⁴¹ Dinouart, 1761 : 230.

⁴² Dinouart, 1761 : 244.

G. PRÉCEPTES. VICES À ÉVITER

Si on veut se livrer à une lecture symptômale d'un texte, qui nous en livre les présupposés, il me semble de bonne méthode d'interroger autant les INTERDITS que les préceptes. Ainsi peut-on atteindre un certain niveau d'IMPENSÉ qui tend à se confondre pour l'auteur (non pour nous) avec le bon sens. Dans tout *Traité de l'Action* une partie est consacrée aux vices à éviter.

Apparemment la liste de ce que Conrart désigne comme "solécismes des yeux", "babil des mains" est incohérente et arbitraire. On verra qu'elle est sous-tendue par une théorie du SIGNE qui est, à la fois, "moderne" et intenable.

Il semble tout d'abord qu'une série de lois arbitraire limitent la totalité des signes possibles. Ainsi Conrart-Le Faucheur veulent voir la tête toujours du même côté que le geste "horsmis aux choses que nous refusons... car celles-là il faut les repousser avec la main et tourner tant soit peu la teste de l'autre côté."⁴³

Pour les mains, "la droite, qui est la plus noble, domine toujours dans l'action" dit le P. Dinouart ! On devine dans cette identification de noblesse et de dextérité une idéologie profondément enfouie.⁴⁴

Arrivons-en aux interdits, sans nous laisser arrêter à leur air d'évidence :

Je ne défendrai point de baïller en public, de ne point laisser couler sa salive sur les habits et de cracher devant soi ; il suffit d'avoir un peu fréquenté le monde poli pour éviter ces défauts.⁴⁵

Ou encore :

Dans la chaleur de l'action on blesseroit la politesse de s'essuyer le front avec la manche de la robe.⁴⁶

Ce premier niveau d'interdiction est tout à fait clair : il ne se fonde pas seulement sur un savoir-vivre extérieur à la pratique gestuelle : il fonde cette pratique même, en évitant l'interférence de gestes non contrôlés. Il est nécessaire d'éliminer les gestes-indices pour laisser apparaître les gestes-signes. D'où le principal ridicule : le prédicateur qui se gratte la tête :

Se frotter le front avec les doigts pour rappeler dans sa mémoire un mot fugitif, c'est puérilité.

Je ne veux point qu'on incline [la teste] à chaque parole que l'on profère : c'est un tic de paysan.⁴⁷

Mais le geste-signe est-il bien un signe "pur" ? Encore une fois, communique-t-il ou exprime-t-il ? Il y a une angoisse permanente, un danger sournois de surabondance, de rebondance, où le MESSAGE est occulté par le SPECTACLE. Il faut prendre garde sans cesse à ce que l'emphase du geste ne devienne mauvaise LITTÉRATURE, c'est à dire sursignification. L'orateur ne doit pas "se démonter tout le corps par des

⁴³ Conrart, 1657 : 200.

⁴⁴ Dinouart, 1761 : 240.

⁴⁵ Dinouart, 1761 : 234.

⁴⁶ Dinouart, 1761 : 227.

⁴⁷ Dinouart, 1761 : 227 et 222.

contorsions ridicules" ni "s'amuser avec le mouchoir ou les glands du surplis".⁴⁸ Le P. Saulecque écrit un "poème sur les mauvais gestes" où il condamne

... ces prescheurs furieux
Qui portant vers le ciel leurs regards effroyables
Apostrophent les saints comme on chasse les diables.

C'est également au nom de la bienséance que l'on condamnera certains gestes propres aux Latins, où le goût des Modernes ne trouve plus son compte :

Quand l'orateur parle de soi-même ou quand il désigne quelque affection du coeur... il ne faut pas se frapper l'estomac, comme font quelquesuns.⁴⁹

La nécessité pour le signe d'être transparent ne permet pas que l'attention soit appelée, retenue par son support matériel. Dinouart parle d'un éminent et bedonnant prédicateur, le P. Poisson :

En parlant de la nécessité de porter la mortification de J.C. dans son corps : "La portons-nous, mes frères, s'écrioit-il en frappant sur la masse énorme de son ventre, la portons-nous cette mortification ?"⁵⁰

Le ventre du P. Poisson, "matière de l'expression", fait obstacle (!) à la pureté du sens ; le signifiant contredit le signifié.

Un autre type d'interdit porte sur les gestes licencieux "ceux qui sont sales et des-honnêtes". Il ne faut pas faire de gestes "dans la description de certaines débauches".⁵¹

Dans de telles circonstances, le geste est plus direct que la parole, il n'y a pas d'euphémisme gestuel, le langage permet alors une opacité qui a pour contrepartie une akinésie totale.

Mais, bien plus, le geste ici se CONFOND avec son référent : imiter la colère n'est pas ÊTRE en colère, mais imiter un geste obscène est en soi et déjà un acte obscène.

Au cours d'une prosopopée, il peut arriver que le signe gestique conventionnel, qui en principe s'y applique, soit contredit par les conditions concrètes dans lesquelles le geste a été réalisé. Le Christ en croix se trouverait bien en peine de joindre les mains pour s'exclamer : "Mon père pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font".⁵²

Ainsi le geste est-il alternativement symbolique et icônique : imitation et remémoration d'un geste et d'un "spectacle" premiers ; joindre les mains n'est pas signe purement arbitraire de la supplication. En répétant la parole "Mère, voici ton fils, etc.", l'orateur tiendra compte du schéma spatial de cette scène qu'il revit et du haut de la Chaire donne à croire à la pluralité des personnages qu'il incarne.

L'analyse des "vices à éviter" a pu nous confirmer le statut implicite du geste qui doit être à la fois sincère mais aussi réglé, ni vague ni emphatique, délibéré, conscient et conventionnel. La distinction du signe et de l'indice réside dans l'INTENTION : d'où le travail de l'orateur judiciaire ou sacré : ÉLIMINER tics et indices pour abandonner le champ visuel aux gestes formalisés. On pense ainsi atteindre un

⁴⁸ Bretteville, 1689 : 393.

⁴⁹ Bretteville, 1689 : 399.

⁵⁰ Dinouart, 1761 : 249-50.

⁵¹ Conrart, 1657 : 225 ; Dinouart, 1761 : 242.

⁵² Cf. Bretteville, 1689 : 400.

certain équilibre entre mouvement de passion et fait de communication, entre le mouvement concret qui signifie et le mouvement psychique qui est signifié.⁵³

H. LES PLEURS. ULTIME APORIE

L'orateur sacré peut-il, doit-il pleurer ? Les pleurs semblent être à la fois le "geste" le plus efficace, celui dont l'émotion se communique directement à l'auditoire, par le chemin d'une empathie immédiate - et pourtant pleurer n'est pas un signe : cette réaction physiologique autant que psychique est privée de toute transparence fonctionnelle : l'efficace du discours culmine dans ce qui n'est plus discours. Autrement dit, le plus efficace de tous les signes oratoires ne peut être considéré comme un simple SIGNE.

Y a-t-il un art des pleurs et cet art peut-il être artifice ? On ne peut qu'évoquer l'autorité des Anciens qui pensaient pouvoir "s'acquérir la faculté d'émouvoir leur imagination jusqu'au point de pouvoir répandre des larmes en abondance".

Bien plus, dit Bretteville, "les anciens Auteurs s'étudioient même à pleurer par art, en remplissant leur imagination d'un sujet qu'ils avoient grandement à coeur & qui avoit du rapport à celui qu'ils représentoient."⁵⁴

Faut-il considérer les pleurs comme un phénomène psycho-physiologique ou comme un signe ? Les "traités" tendent implicitement à admettre la seconde solution. Cela peut paraître contradictoire. Du moins les pleurs, qu'ils soient ou non réglés et contrôlés, comportent-ils une plénitude de signification noble qui les distingue d'autres mouvements physiologiques triviaux (toux, grattements) et permettent de les intégrer à la liste des gestes concertés.

Le problème des larmes semble donc marquer une aporie de la théorie de l'ACTION : si systématique qu'on se veuille dans une formalisation du geste oratoire, on ne peut réduire l'ambiguïté du geste : à la fois naturel et conventionnel, à la fois spontané et artificiel, à la fois indice d'une vérité intérieure et moyen de communication, objet de connaissance et lieu d'une adhésion du coeur. Nous ne croyons pas que la science contemporaine ait pu réduire cette signification ambiguë. Si, prise dans son ensemble, la théorie classique de l'ACTION n'a plus de valeur qu'historique ou même anecdotique, les questions qui se posent à travers elle n'en demeurent pas moins pour nous objets de réflexion.

RÉFÉRENCES

I. Traités de l'Éloquence du Corps, qui ont été étudiés

Bary, René

1679 *Méthode pour bien prononcer un discours et pour le bien animer* (Leyde, 1708 [Paris, 1679]).

Bretteville, Abbé

1689 *Du geste*, livre cinquième dans *L'Éloquence de la chaire et du barreau* (Paris).

⁵³ Un des lieux communs de cette partie sur les mauvais gestes porte sur la différence fondamentale qui doit exister entre le prédicateur et le comédien (cf. Conrart, 1657 : 217 ; Bretteville, 1689 : 400 ; Maury, 1810 : II, 282). Cf. , sur la distinction de rôles de l'Orateur et du Comédien, d'Aubignac, *Pratique du Théâtre*. (L'orateur exprime ses propres sentiments - non ceux des personnages.) Cf. E. Burgund, *Die Entwicklung der Theorie des französischen Schauspielkunst im 18. Jahrhundert bis zur Revolution* (Breslau, 1931).

⁵⁴ Conrart, 1657 : 205 ; Bretteville, 1689 : 397.

- Conrart, Secrétaire du Roy
 1657 [attribué à Michel Le Faucheur selon note ms. sur l'exemplaire II 53510, Bib. reg., Bruxelles ; cf. Quérard] *Traité de l'action de l'orateur* (Paris).
- Cressolius [Cressol, Père, s.j.]
 1620 *Vacationes autumnales sive de perfecto orationis actione* (Lutetiae Par.) 4^o, 706 p. [Seul exemplaire perdu : B.N. : X 3464 (1).]
- Crevier
 1765 *Rhétorique Française* (Paris), *partim*.
- Dinouart, Abbé
 1754 *L'Éloquence du corps dans le ministère de la chaire* (Paris, 12^o [réédition : 1761]).
- Harmand-Dammien
 1897 *Résumé des règles du geste dans l'action oratoire* (Paris : V. Retaux [BN:8^o X Pièce 1259]).
- Lucas, Joannes, s.j.
 1761 *Actio oratis seu de Gestu et Voce*, libri duo, traité ajouté à Dinouart, édition de 1761.
- Maury, C^{al}.
 1810 *Essai sur l'éloquence de la chaire* (Paris : Gabriel Warée), 2 vol.
- Quintilianus
De Institutione Oratoria, Lib. XI.
- Vernulaeus, Nicolaus
 1627 "De Actione" dans *De arte dicendi*, libri tres : *Una cum praxi rhetoricae* (Lovanii: Ph. Dormalius), 18^o.

II. Étude sur la question

Outre les nombreux travaux généraux sur l'ancienne rhétorique :

- Wloka, B.W.
 1935 "Die Action", *Die Moralpädagogischen Grundlagen der Französischen Rhetorik-Bücher* (Breslau), 102-12.

III. Quelques ouvrages de référence sur la kinésique et la sémiotique contemporaines

- Birdwhistell, R.L.
 1954 *Introduction to Kinesics* (Louisville : University Press) [notamment].
- Brun, Theodore
 1969 *The International Dictionary of Sign Language : A Study of Human Behavior* (London : Wolfe).
- Cocchiara, G.
 1932 *Il linguaggio des gesto* (Torino : Bocca).
- Fast, Julius
 1970 *Body Language* (New York : McEvans [trad. fr. Stock, 1971]).
- Greimas, Algirdas
 1970 "Conditions d'une sémiotique du monde naturel", *Du sens* (Paris : Éditions du Seuil), 49-91.
- Hacks, Ch.

- Ca. 1890 *Le geste* (Paris : Marpon et Flammarion, s.d.).
- Hall, Edward T.
 1959 *The Silent Language* (New York : Doubleday).
 1963 "A System for Notation of Proxemic Behaviour", *American Anthropologist* LXV : 5.
- Hayes, F.C.
 1940 "Should We Have a Dictionary of Gestures ?", *Southern Folklore Quartely* 4, 239-45.
 1957 "Gestures : A Working Bibliography", *Southern Folklore Quartely* 21, 218-317.
- Kleinpaul, Rudolf
 1888 *Sprache ohne Wörter* (Leipzig : W. Friedrich).
- Kristeva, Julia
 1970 *Recherches pour une sémanalyse* (Paris : Le Seuil)
Langages
 1968 *Langages* 10 : "Pratiques et langages gestuels" (Paris : Didier) [comporte une bibliographie].
- Metz, Christian
 1968 *Langage gestuel*, Supplément scientifique à la grande encyclopédie Larousse (Paris).
- Van Rijnberk, G.
 1954 *Le langage par signes chez les moines* (Amsterdam : Koninklijke Akademie van Wetenschappen).
- Vendryes, Joseph
 1950 "Langage oral et langage par gestes", *Journal de psychologie normale et pathologique* (janvier-mars 1950), 7-33.
- Voegelin, C.F.
 1958 "Sign Language Analysis on One Level or Two ?", *Int. Journal of American Linguistics* 24, 71-77.

IV. Autres ouvrages cités

- Arnauld, Antoine
 1695 *Réflexion sur l'éloquence des prédicateurs* (Paris : Florentin et Delarue).
- Gilbert, Balthazar
 1713-19 *Jugements des savans sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique* (Paris : Jacques Estienne), 3 vol. [Un historique de la rhétorique, depuis Platon jusqu'au XVIIIe s.]
- Lamy, Bernard
 1676 *La Rhétorique ou l'art de parler* (Paris).
- Lausberg, Heinrich
 1960 *Handbuch des literarischen Rhetorik* (München : Hüber), 2 vol.
- Vossius, Gerard Jean
 1566 *Elementa doctrina de tropis et schematibus* (Altenburghi : Gothofredus Richterius).